

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 07199

Numéro SIREN : 410 335 855

Nom ou dénomination : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt 33137

TRIBUNAL DE
COMMERCÉ DE NANTERRE

- 5 AOUT 2019

DEPOT N°

33137

VINCI Construction Terrassement
BILAN ACTIF

Clôture au 31 décembre 2018

B. DENIZOT

BILAN-ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	14 798 774	14 798 774		
Autres immobilisations incorporelles	1 502 726	1 163 124	339 602	110 490
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	16 301 500	15 961 898	339 602	110 490
Terrains	5 635 306	1 123 072	4 512 233	4 549 118
Constructions	8 062 523	3 259 483	4 803 040	4 542 791
Installations techniques, matériel	106 674 626	93 892 666	12 781 959	3 866 272
Autres immobilisations corporelles	8 330 445	7 565 798	764 648	739 237
Immobilisations en cours	450 881		450 881	377 884
Avances et acomptes	265 560		265 560	317 300
TOTAL Immobilisations corporelles	114 319 341	100 841 019	13 777 781	10 483 302
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	16 794 278	211 750	16 582 528	16 790 428
Créances rattachées à des participations	5 872	2 962	2 910	2 910
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	223 506		223 506	200 710
TOTAL Immobilisations financières	17 023 656	214 712	16 808 944	17 004 048
TOTAL Actif immobilisé (II)	137 644 497	107 017 629	30 869 367	27 587 840
Matières premières, approvisionnements	561 388		561 388	636 580
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stocks	561 388		561 388	636 580
Avances et acomptes versés sur commandes	3 615 091		3 615 091	112 182
Clients et comptes rattachés	181 856 453	923 542	180 932 911	266 664 549
Autres créances	135 919 998		135 919 998	116 961 465
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	311 391 542	923 542	310 068 000	383 738 196
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	13 679 974		13 679 974	10 332 563
TOTAL Disponibilités	13 679 974		13 679 974	10 332 563
Charges constatées d'avance	536 174		536 174	378 426
TOTAL Actif circulant (III)	315 543 786	923 542	315 245 386	395 045 768
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	38 879		38 879	37 164

VINCI Construction Terrassement
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2018

BILAN-PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel dont versé :	50 000 000	50 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	5 000 000	4 853 137
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	2 650 076	2 551 659
TOTAL Réserves	7 650 076	7 404 796
Report à nouveau	21 207 312	11 989 545
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 074 413	9 463 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 728 965	1 108 998
TOTAL CAPITAL AXES PROPRES (I)	25 581 940	30 966 385
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	27 059 919	33 532 628
Provisions pour charges	3 450 136	2 832 308
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	30 510 055	36 364 936
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 525 924	4 197 813
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	26 605 278	4 861 246
TOTAL Dettes financières (IV)	29 131 202	9 059 059
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 957 158	13 183 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 432 114	123 790 547
Dettes fiscales et sociales	55 067 088	71 303 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 151 700	142 647
Autres dettes	54 948 588	88 012 810
TOTAL Dettes non financières (V)	212 556 648	306 432 927
Produits constatés d'avance	27 194 202	4 766 795
TOTAL DETTES (VI)	239 750 850	311 199 722
Ecart de conversion Passif (V)	107 235	29 968
TOTAL GENERAL PASSIF (VII)	240 858 085	311 229 690

VINCI Construction Terrassement
COMPTE DE RESULTAT

Clôture au 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	171 947 905		171 947 905	272 300 873
Production vendue services	54 961 387		54 961 387	71 089 891
Production stockée				
Production immobilisée				2 013 181
Subventions d'exploitation				12 742
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 594 876	8 808 507
Autres produits			1 571 471	1 004 184
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 182	8 665
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-795 097	-413 278
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 593	5 967
Autres achats et charges externes			158 562 896	197 932 462
Impôts, taxes et versements assimilés			9 185 545	6 447 407
Salaires et traitements			59 345 159	61 964 403
Charges sociales			25 799 083	23 724 940
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations		Dotations aux amortissements	4 148 346	5 663 022
Sur actif circulant : dotations aux provisions			77 782	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 307 002	6 512 265
Autres charges			575 500	28 224 165
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-20 133 351	25 159 356
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			8 704 152	-776 305
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			2 473 521	24 762 966
Produits financiers de participations			4 666 413	2 183 781
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			525 958	73 155
Reprises sur provisions et transferts de charges			38 250	
Différences positives de change			28 081	326 030
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions			175 000	
Intérêts et charges assimilées			1 389 415	657 565
Différences négatives de change			102 586	660 330
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER			3 591 701	1 265 071
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-10 311 018	885 156

VINCI Construction Terrassement
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	255 211	1 451 250
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 111 198	3 263 593
Reprises sur provisions et transferts de charges	741 680	3 050 919
Total des produits exceptionnels	9 108 089	7 765 762
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 219 429	273 008
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	434 798	105 090
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 357 675	262 841
Total des charges exceptionnelles	4 011 902	640 939
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	5 096 187	7 124 824
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 140 418	-1 453 067
Total des produits exceptionnels	3 955 769	5 671 757
Total des charges exceptionnelles	4 400 187	640 939
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 074 413	9 463 046

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée

61, avenue Jules Quentin
92200 NANTERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée

61, avenue Jules Quentin
92200 NANTERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note II de l'annexe - Règles et méthodes comptables, la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes annuels. Ces estimations portent notamment sur :

- Les contrats de construction : comme indiqué dans la note de l'annexe intitulée « - II Règles et méthodes comptables - Résultat des contrats de construction », votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.
- L'évaluation des titres de participation : comme indiqué dans la note de l'annexe intitulée « - II Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Marc de Villartay

VINCI Construction Terrassement

0061 avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

N°SIRET : 41033585500012

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

I - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises :

- La loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- Le Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 25 décembre 2016.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

● Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

● Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à VINCI Construction Terrassement est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique «amortissements dérogatoires» ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Les malis de fusion font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie (DCF).

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, ce coût intègre les frais liés à leur acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

● Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon une seule méthode : soit la méthode du coût moyen pondéré, soit la méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

● Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

● Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

● Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

● Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

● Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des situations acceptées à la date d'arrêté des comptes. Si ces situations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si ces situations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance".

● Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les prestations réalisées pour le compte des sociétés en participation ;
- les redevances diverses et produits reçus pour compte de tiers et ;
- les produits de location (location d'immeubles, location d'équipement).

● Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

● Impôt sur les bénéfices

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est présenté en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

III - Notes sur le bilan

● Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2017	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2018
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	14 798 774						14 798 774
Logiciels	1 129 857	377 796	4 926				1 502 727
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Sous-total	15 928 631	377 796	4 926				16 301 501
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	6 792 413	459 950	1 617 057				5 635 306
Constructions	7 212 142	850 380					8 062 523
Mali de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	107 798 005	11 752 978	12 876 358				106 674 626
Matériel de transport	4 993 806	87 361	276 304				4 804 863
Autres immobilisations	3 393 959	410 001	278 377				3 525 582
Immobilisations en cours	695 184	1 463 166	1 441 909				716 441
Sous-total	130 885 509	15 023 836	16 490 004				129 419 341
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des participations	16 871 300		71 150				16 800 150
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	200 710	72 273	49 477				223 506
Sous-total	17 072 010	72 273	120 627				17 023 656
TOTAL	163 886 151	15 473 904	16 615 558				162 744 497

Le mali de fusion sur actifs corporels a été affecté sur les éléments significatifs suivants :

-
-
-

● Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2017	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2018
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 019 367	148 685	4 927			1 163 124
Sous-total	1 019 367	148 685	4 927			1 163 124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	1 731 605	119 888	1 240 111			611 382
Constructions	2 669 352	590 131				3 259 483
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	103 931 733	2 826 058	12 865 125			93 892 666
Matériel de transport	4 799 857	84 158	270 652			4 613 363
Autres immobilisations	2 848 670	379 426	275 662			2 952 435
Sous-total	115 981 217	3 999 661	14 651 549			105 329 329
TOTAL	117 000 584	4 148 346	14 656 477			106 492 453

● Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2017	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2018
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 798 774					14 798 774
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 690					511 690
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation	75 000	175 000	38 250			211 750
- Dépréciations autres immobilisations financières	2 962					2 962
TOTAL	15 388 426	175 000	38 250			15 525 176

La dépréciation du mali de fusion s'élève à XXX(*) Euros.

Les modalités de dépréciation du mali sont les suivantes :

-

-

(*) : montant du solde du compte 291871 : "Dépréciation du mali de fusion sur actifs corporels"

• Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	5 872		5 872	
Prêts				
Autres immobilisations financières	223 506		223 506	
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	181 856 453	179 643 188	2 213 265	
Personnel et comptes rattachés	513 169	513 169		
Organismes sociaux	281 318	281 318		
Etat & collectivités publiques	15 613 001	15 424 633	188 368	
Groupe et associés (comptes courants)	109 006 667	109 006 667		
Autres débiteurs	7 394 621	7 394 621		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	13 679 974	13 679 974		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	536 174	536 174		
TOTAL	329 110 755	326 479 745	2 631 010	

• Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	120 097 393	208 013 249
Autres créances	536 343	498 750
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	120 633 736	208 511 999

Variation des capitaux propres

En €	31/12/2017	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2018
Capital social	50 000 000				50 000 000
Réserves	7 404 796	245 280			7 650 076
Primes					
Report à nouveau	11 989 545	9 217 766			21 207 312
Résultat	9 463 046	-9 463 046	-4 074 413		-4 074 413
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	1 108 998			619 967	1 728 965
Acompte sur dividendes					
TOTAL	79 966 386		-4 074 413	619 967	76 511 940

● Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2017	VARIATION DE L'EXERCICE					31/12/2018
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES		
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Amortissements dérogatoires	1 108 998	956 727	336 760			1 728 965	
Autres provisions réglementées							
Sous-total	1 108 998	956 727	336 760			1 728 965	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges							
Provisions SAV	16 767 928	100 002	7 307 317			9 560 613	
Provisions pour pertes à terminaison	9 091 000	4 443 000	3 260 000			10 274 000	
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour risques financiers							
Autres provisions pour risques et charges	10 506 007	1 164 949	995 514			10 675 442	
Sous-total	36 364 936	5 707 950	11 562 831			30 510 055	
TOTAL	37 473 934	6 664 677	11 899 591			32 239 020	

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :

- Provisions pour médailles 1 824 136, provisions pour risques sociaux 956 000
- Provisions risques travaux 4 309 794, provisions pour risques chantiers 2 514 563
- Provisions situation nette filiale 400 949

- Echéances des dettes

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 144 595	2 144 595		
Soldes créditeurs de banques	381 329	381 329		
Autres emprunts	-26 605 278	-26 605 278		
Dettes rattachées à des participations				
Comptes courants de trésorerie Groupe	53 210 556	53 210 556		
Sous-total	29 131 202	29 131 202		
Avances et acomptes reçus sur commandes	7 957 158	7 957 158		
DETTES D'EXPLOITATION				
Fournisseurs et comptes rattachés	93 432 114	92 301 906	1 130 208	
Personnel et comptes rattachés	10 846 976	10 846 976		
Organismes sociaux	5 782 044	5 782 044		
Etat et collectivités publiques sauf IS	37 841 854	37 472 976	368 877	
Groupe et associés	39 339 709	39 339 709		
Autres dettes	13 093 871	13 093 871		
Sous-total	208 293 726	206 794 641	1 499 085	
DETTES DIVERSES				
Sur immobilisations	1 151 700	1 151 700		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
	27 194 202	27 194 202		
TOTAL	265 770 830	264 271 744	1 499 085	

Aucune de ces dettes n'est garantie par des sûretés réelles.

- Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 393 895	87 619 090
Dettes fiscales et sociales	12 988 840	18 784 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 835	66 217
Intérêts courus sur découvert et CBC		
Charges à payer	75 420 570	106 469 757

- Comptes de régularisation - passif :

Produits constatés d'avance en € : 27 194 202 dont exploitation : 27 194 202
financier :
exceptionnel :

IV - Notes sur le compte de résultat

• Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires comptable	226 909 292	343 390 763	-116 481 471
Quote-part de CA des associés non gérants dans les SEP	12 218 320	-99 980 036	112 198 356
Quote-part de CA dans les SEP non gérées	75 065 603	100 804 838	-25 739 235
Autres retraitements Prestations de Services	-67 123 599	-62 711 575	-4 412 024
Chiffre d'affaires activité	247 069 617	281 503 990	-34 434 373

Répartition par secteur d'activité En €	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Bâtiment			
Travaux publics	247 069 617	281 503 990	-34 434 373
Total	247 069 617	281 503 990	-34 434 373

• Résultat financier

En €	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Revenus des titres de participation	4 226 831	2 183 781	2 043 050
Reprises de provisions financières	38 250		38 250
Autres produits financiers	993 621	399 185	594 436
Dotations aux provisions financières	-175 000		-175 000
Autres charges financières	-1 492 001	-1 317 895	-174 106
Total résultat financier	3 591 701	1 265 071	2 326 630

• Résultat exceptionnel

En €	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	7 676 400	3 158 503	4 517 897
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements	-615 995	2 788 078	-3 404 073
Divers	-1 964 218	1 178 242	-3 142 460
Total résultat exceptionnel	5 096 187	7 124 824	-2 028 636

- Impôts

La société n'est pas personnellement redevable de l'impôt. Les résultats qu'elle réalise sont imposés au nom de ses associés .

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

- Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	-10 311 018		-1 140 418	-9 170 600
Résultat exceptionnel	5 096 187			5 096 187
Total	-5 214 831		-1 140 418	-4 074 413

V - Autres informations

● Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	<i>Dont parties liées</i>	Total engagements reçus	<i>Dont parties liées</i>
Cautions de soumission						
Bonne exécution	17 421 063		17 421 063			
Restitutions d'avance						
Retenues de garanties	58 184 645		58 184 645			
Paiement à terme des sous-traitants						
Paiement à terme des fournisseurs	11 569 658		11 569 658			
Autres (dont garanties de maison-mère)						
Total engagements sur marchés	87 175 366		87 175 366			
Autres (hypothèques, nantissements...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes	813 010		813 010		13 778 419	
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière			13 153 972			
Total engagements donnés	87 988 376		101 142 348			
Total engagements reçus					13 778 419	

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été déterminés en prenant pour base les éléments suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,70%	1,75%
Taux d'inflation	1,60%	1,60%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Table de mortalité : Insee 06-08 (femmes) - Insee 06-08 (hommes)

● Information sur la fiscalité différée ou latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges se présentent comme suit :

Accroissement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Amortissements dérogatoires	1 728 965	553 615
Autres		
Total accroissement de la dette future d'impôts (a)	1 728 965	553 615

Allègement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Provisions pour pertes à terminaison	10 274 000	3 289 735
Provisions de restructuration		
Provisions pour Organic	708 813	226 962
Provisions pour risque financier		
Provisions pour participation des salariés		
Autres provisions temporaires non déductibles		
Déficits reportables fiscalement		
Total allègement de la dette future d'impôts (b)	10 982 813	3 516 697

Total allègement de la dette future d'impôt (créance nette future d'impôt) :

Total (b) - (a)	9 253 848	2 963 082
------------------------	------------------	------------------

Exercice	Taux normal
2017	33,43%
2018	32,02%

- Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction		NEANT		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	De l'exercice	Cumulées	+ 1 an au +	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
Terrains						
Construction		NEANT				
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

- Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

- Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Ingénieurs et cadres	390	374
Agents de maîtrise et techniciens	331	324
Ouvriers	353	378
Total	1 074	1 076

- Compte personnel de formation (CPF)

En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014, le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace à compter du 1^{er} janvier 2015 le Droit Individuel à la Formation (DIF). Le reliquat de DIF existant au 31 décembre 2014 peut être utilisé, jusqu'au 1er janvier 2021, comme des heures acquises au titre du CPF.

Le CPF est alimenté au profit des salariés des entreprises françaises à raison de 24 heures par année de travail, dans la limite de 120 heures, puis 12 heures par année, dans la limite de 150 heures. La société VINCI Construction Terrassement a décidé de ne pas opter pour la gestion en interne du financement du CPF et se libère de son obligation au travers d'un versement effectué auprès d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

- **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi permet notamment de poursuivre les actions visant d'une part la prévention des accidents du travail en renforçant la culture sécurité, et d'autre part la formation des collaborateurs et l'optimisation de nos savoir-faire.

- **Intégration fiscale**

La société est fiscalement intégrée dans le groupe VINCI.

- **Identité des Sociétés consolidantes**

VINCI Construction

SAS au capital de 162 806 488 euros

RCS Nanterre 334 851 664 / 5, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

VINCI

S.A au capital de 1 473 263 800 euros

RCS Nanterre 552 037 806 / 1, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

● Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)	16 474 870	16 474 870				
Filiales étrangères (ensemble)	319 408	319 408				

- Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2018
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	2 873 287
Dettes sur immobilisations	
Total	2 873 287

- Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

- Evénements postérieurs à la clôture

Il convient de souligner qu'aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

COMPTES ANNUELS

VINCI Construction Terrassement

Société par actions simplifiée

0061 avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

DATE DE CLOTURE : 31/12/2018

SOMMAIRE

<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>4</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>5</u>
<u>Compte de résultat (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>ANNEXE.....</u>	<u>7</u>

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €
Siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE
410.335.855 R.C.S. NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JUIN 2019

L'an 2019,
Le 11 juin,

VINCI CONSTRUCTION (société par actions simplifiée au capital de 162.806.488 € ; siège social : 5, cours Ferdinand de Lesseps – 92500 RUEIL-MALMAISON ; 334.851.664 R.C.S. NANTERRE), représentée par M. Jérôme STUBLER, Président, ci-après désignée l' « **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 500.000 actions composant le capital de VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, ci-après désignée par la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Les comptes consolidés annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion du Président relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés annuels ;
- Le texte des décisions proposées ;

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat dudit exercice social 2018 ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, le montant s'élevant à 18.792,12 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code et mentionnées dans le rapport de gestion du Président, ainsi que le montant de l'impôt (théorique) correspondant d'une somme de 6.264 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés annuels, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 750 K€.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 font ressortir une perte de (4.074.412,87) €, décide d'affecter celle-ci au poste « Report à nouveau » dont le montant est ainsi ramené de 21.207.311,85 € à 17.132.898,98 €.

Il prend acte :

- qu'au titre des trois exercices sociaux précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL
2015	29.000.000,00 €
2016	15.000.000,00 €
2017	Néant

- que l'ensemble des revenus distribués avant le 1^{er} janvier 2018 à des personnes physiques est éligible par nature à l'abattement de 40 % ainsi que mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que les personnes morales ne peuvent bénéficier de cette réfaction ;
- et qu'aucun montant de revenus non éligibles par nature aux dispositions précitées du Code général des impôts n'a été distribué au titre de ces mêmes exercices.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

VINCI CONSTRUCTION
Représentée par M. Jérôme STUBLER

